

**RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2023
PORT SAINT-PIERRE**

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	page 2
<u>I – VUE D’ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023</u>	page 3
<u>II – SECTION D’EXPLOITATION</u>	
1. Les dépenses d’exploitation	page 3
2. Les recettes d’exploitation	page 5
<u>III – SECTION D’INVESTISSEMENT</u>	
1. Les dépenses d’investissement	page 7
2. Les recettes d’investissement	page 8

Préambule

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

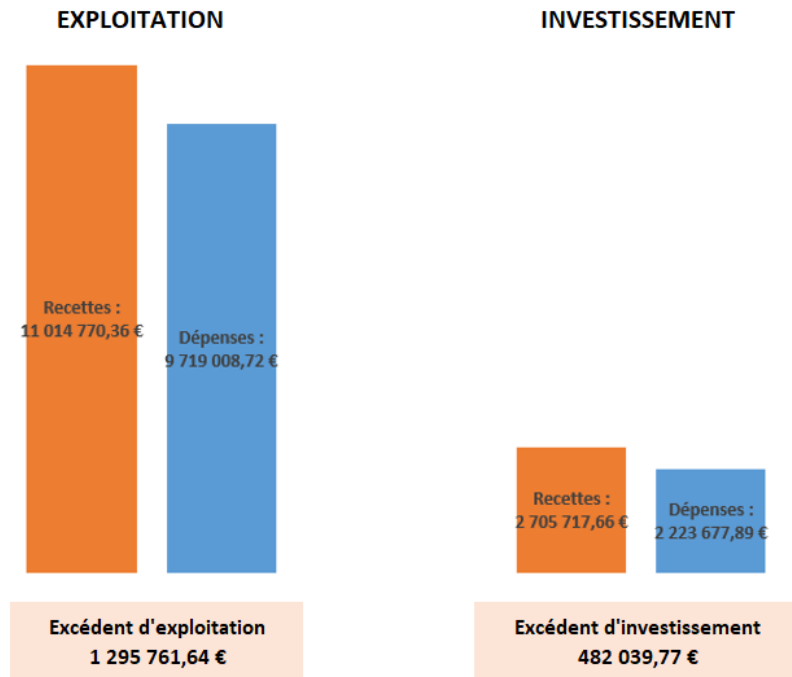
Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Il convient de préciser que la création de la régie unique « Ports de Plaisance d'Hyères » au 1^{er} janvier 2024, a empêché la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela représente pour le port Saint-Pierre une somme de 376 K€ au titre des dépenses d'exploitation et 25 K€ au titre des recettes.

En dépenses d'investissement, c'est une somme de 542 K€ qui n'a pu être constatée au titre des restes à réaliser en dépenses et 79 K€ en recettes.

Toutes ces sommes ont été réinscrites au budget primitif portuaire 2024.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023



Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 1 295 761,64 € et un excédent de la section d'investissement de 482 039,77 €.

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif 2024 des ports de plaisance d'Hyères.

II – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	4 028 453	4 316 563	4 283 979	-32 584	-0,75%
Charges de personnel	2 521 855	2 609 496	2 736 666	127 170	4,87%
Atténuations de produits		1 567		-1 567	-100,00%
Autres charges de gestion courante	40 238	4 477	19 454	14 976	334,49%
Charges financières	154 052	128 586	121 609	-6 977	-5,43%
Charges exceptionnelles	75 039	143 346	20 819	-122 527	-85,48%
Provisions	373 111	896 709	940 433	43 724	4,88%
Impôts sur les bénéficiaires	73 851	155 857	10 300	-145 557	-93,39%
Dépenses réelles	7 266 599	8 256 602	8 133 260	-123 342	-1,49%
Opérations d'ordre	1 647 357	1 512 593	1 585 749	73 156	4,84%
Dépenses d'ordre	1 647 357	1 512 593	1 585 749	73 156	4,84%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	8 913 956	9 769 195	9 719 009	-50 186	-0,51%

Les dépenses réelles ont diminué de 1,49% par rapport à 2023 avec un total de 8 133 260 € quant aux opérations d'ordre liées aux amortissements, elles augmentent de 4,84% avec 1 585 749 €.

Les principales variations sur les différents chapitres entre les exercices 2022 et 2023 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 4 283 979 € soit 53% des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises.

Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'achat de carburant [54%] : 2 301 K€
- les impôts et taxes dont la plus importante est la taxe foncière [19%] : 803 K€
- l'entretien du domaine portuaire délégué à l'entreprise y compris celui des bâtiments [10%] : 410 K€
- les achats [6%] : 260 K€ (fournitures pour travaux en régie, fournitures de bureau, carburant ...)
- les fluides [5%] : 200 K€
- l'entretien des véhicules et matériels [2%] : 82 K€
- la réparation des mouillages, désensouillages [1%] : 43 K€
- frais d'affranchissement et de télécommunication [1%] : 34 K€

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 34 % des dépenses réelles d'exploitation, sont en augmentation de 4,87% par rapport à 2022 avec un total de 2 736 666 €.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023.

Ce poste se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire dans les domaines de surveillance du plan d'eau, d'entretien des locaux et administratifs & financier (environ 2,3 M€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (464 K€).

Il est important de souligner que le port Saint-Pierre porte l'ensemble des rémunérations des agents qu'ils soient permanents ou saisonniers.

Des refacturations aux ports annexes sont effectuées en fin d'année pour la surveillance des plans d'eau, le nettoyage des locaux, l'entretien des domaines portuaires par l'équipe travaux, l'administratif et le financier. Ces refacturations totalisent 180 K€ comptabilisées en recettes d'exploitation.

- les dotations aux provisions

Ces dotations permettent d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Les provisions font toujours l'objet de délibérations spécifiques.

S'agissant du port Saint-Pierre, cette charge s'élève à 940 433 € et représente 12% des dépenses réelles. Elle se ventile comme suit :

- risque de contentieux indemnitaire : 93 100 €
- créances douteuses : 30 513 €
- gros entretien : 316 820 €
- dragage : 500 000 €

- les charges financières

Ce poste représente moins de 1% des dépenses réelles d'exploitation avec 121 609 € (ICNE non rattachées).

- les autres charges

D'un montant de 50 573 €, ces charges se ventilent essentiellement entre la subvention versée à la SNSM pour 18 000 €, l'enregistrement de pertes sur créances irrécouvrables, 19 452 €, l'impôt sur les bénéfices au titre de l'acompte 2023, 10 300 €.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation évoluent de 6,58% et s'élèvent à 10 496 575 €. Cette augmentation résulte en partie de l'augmentation des tarifs au cours du 1^{er} trimestre de 3%. Les recettes d'ordre relatives aux subventions transférables sont stables avec 18 563 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Atténuations de charges	101 709	96 240	217 124	120 884	125,61%
Produit des services, du domaine & ventes	8 750 059	9 310 813	9 536 765	225 952	2,43%
Subventions & participations			5 730	5 730	
Autres produits de gestion courante	410 465	390 433	401 505	11 072	2,84%
Produits exceptionnels	28 374	30 116	334 792	304 676	1011,67%
Cessions d'actifs	47 800	2 010		-2 010	-100,00%
Reprises sur provisions	304 895	19 131	658	-18 473	-96,56%
Recettes réelles	9 643 303	9 848 743	10 496 575	647 832	6,58%
Opérations d'ordre	17 592	18 563	18 563	0	0,00%
Recettes d'ordre	17 592	18 563	18 563	0	0,00%
Résultat reporté	227 185	969 123	499 633	-469 490	-48,44%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	9 888 079	10 836 429	11 014 770	178 341	1,65%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- Produits du service et du domaine

Avec un total de 9 536 765 €, ce poste représente 91% des recettes réelles d'exploitation. Ce produit se ventile en :

- redevances d'amarrage : 5,4 M€ (+3,59%)
- vente de carburant : 2,5 M€ (-2,83%)
- redevances zone de carénage : 648 K€ (-2,12%)
- redevances port à sec : 212 K€ (+0,23%)
- occupation du domaine portuaire (terrasses, marchés) : 432 K€ (+3,77%)
- refacturation aux ports annexes : 191 K€ (masse salariale + frais)

- Autres produits de gestion courante

Avec un total de 401 505 €, ce poste représente 4% des recettes réelles d'exploitation. Il se décline en :

- redevances du Centre Commercial du Nautisme : 301 K€ (+3,92%)
- loyers des dépendances du domaine portuaire : 64 K€ (+6,26%)
- parking : 36 K€ (-10,08%)

- Recettes exceptionnelles

D'un montant exceptionnellement élevé cette année, ce poste est constitué majoritairement des écritures comptables liées à l'apurement des charges pour 334 K€, soit 3% des recettes réelles, conséquence de l'impossibilité d'effectuer le rattachement des charges en 2023 (fusion des cinq budgets portuaires).

- Autres recettes

Avec 223 512 €, ces recettes se ventilent essentiellement entre le stock final de carburant pour 216 K€ et les aides perçues dans le cadre du contrat d'aide à l'emploi pour 6 K€.

Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation positif de 796 129 € étant entendu que les opérations de rattachement à l'exercice n'ont pas été réalisées cette année pour cause de fusion des 5 budgets portuaires.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.

Ainsi, c'est un total de 2 203 135 € de dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé en 2023.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement	1 562 551	2 669 091	1 097 769		41,13%
Emprunts / cautions	1 242 734	1 124 750	1 105 366		98,28%
Dépenses réelles	2 805 285	3 793 841	2 203 135	0	58,07%
Subventions transférables	18 563	25 000	18 563		74,25%
Travaux en régie		80 000			
Opérations patrimoniales		1 980	1 980		100,00%
Dépenses d'ordre	18 563	106 980	20 543	0	19,20%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 823 847	3 900 821	2 223 678	0	57,01%

L'enveloppe affectée à l'équipement représente la moitié de ces dépenses, avec 1 097 769 € qui se ventilent comme suit :

- ✓ Accueil portuaire : amélioration des infrastructures : 675 105 €
 - Conformité ICPE station d'avitaillement
 - Aménagement quai d'accueil / quai des pêcheurs
 - Installation et mise en exploitation d'un TGBT
 - Alimentation électrique du quai Baron Bich
 - Borne de paiement cale de mise à l'eau
- ✓ Sécurité portuaire : 62 884 €
 - Installation de caméras
 - Renouvellement des coffres à bouées
 - Matériel de lutte contre l'incendie de la station carburant

✓ Plan d'eau et environnement : 265 522 €

- Remplacement chaîne mère et mouillages / bollards
- Installation d'une chaîne de couronnement à la jetée Est
- Bornes de distribution d'eau et d'électricité
- 2 bateaux de servitude

✓ Modernisation des services : 83 200 €

- Bers mobiles pour bateaux
- Remplacement de 6 photocopieurs
- Matériel informatique (pack office, PC, onduleurs)
- Remplacement d'un switch 48 ports
- Téléphones, stornos
- Mobilier

✓ Autres : 11 059 €

- Travaux Centre Commercial du Nautisme (fibre)

Le remboursement en capital de la dette totalise 1 104 371 € portant le capital restant dû à 6 814 028 € au 31/12/2023.

S'agissant des dépenses d'ordre, les réalisations se sont élevées à 20 543 €.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de ressources propres et de ressources externes comme les subventions et les emprunts.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Dotations, fonds divers et réserves	5 000	567 508	567 508		100,00%
Subventions	118 729	146 567	62 115		42,38%
Emprunts		700 000	300 000		42,86%
Autres	1 806	6 000	2 540		42,33%
Recettes réelles	125 535	1 420 075	932 163	0	65,64%
Virement de la section d'exploitation		542 940			0,00%
Dotations aux amortissements	1 512 593	1 750 000	1 585 749	0	90,61%
Opérations patrimoniales		1 980	1 980		100,00%
Recettes d'ordre	1 512 593	2 294 920	1 587 729	0	69,18%
Excédent reporté	1 371 545	185 826	185 826		100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 009 673	3 900 821	2 705 718	0	69,36%

Les principales recettes réelles de l'exercice sont présentées ci-après.

- Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre d'un montant de 567 508 € n'est constitué que des excédents d'exploitation capitalisées (affectation du résultat).

- Subventions d'investissement reçues

Il s'agit ici de l'encaissement d'un acompte de 62 115 € perçu au titre du financement des cuves de la station d'avitaillement.

Le solde devrait être encaissé courant 2024.

- Emprunt

Sur les 700 000 € budgétisés, seuls 300 000 € ont été réalisés.

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux électriques sur les quais, au taux fixe de 3,99%, remboursable sur 15 ans.

- Autres recettes

Les 2 540 € concernent l'encaissement de cautions.